

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINALBulletin n°93 de juin 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €**DEPOSE LE 06/06/2014****Edito****DEFENDRE LES PERSONNELS  
ET L'ECOLE**

Si l'Ecole a besoin d'améliorations, celles-ci ne résident pas forcément dans les réformes proposées. Les emplacements successifs ne peuvent qu'engendrer découragements d'autant qu'ils sont souvent assortis d'injonctions et de précipitation.

Qui peut prétendre que l'on donne sa chance à chaque élève lorsqu'on impose des effectifs de 25 ou plus en petite voire très petite section ? Pourtant, les premières années sont déterminantes...

Qui peut prétendre qu'on facilite le travail des équipes en renvoyant les EVS à Pôle Emploi tout en perdant leur expérience acquise ?

Qui peut prétendre qu'on préserve la continuité du service public quand les postes de remplaçants ne suffisent pas ?

Le SNUipp-FSU entend continuer à défendre l'Ecole et les personnels. Pour lui, il y a nécessité de reconstruire la formation continue en relation avec la recherche et les mouvements pédagogiques, mais aussi et surtout de s'attacher à améliorer les conditions de travail et à développer une véritable gestion humaine des ressources en lieu et place d'une GRH.

**Mouvement 2015**

Comme chaque année, le SNUipp-FSU vous permet de vérifier si vos droits ont été respectés avec

**L'OPERATION TRANSPARENCE.**

La seconde phase du mouvement aura lieu le 30 juin et le 3 juillet.

Faites parvenir vos fiches de contrôle syndical et vos vœux papiers au SNUipp-FSU.

**SOMMAIRE :**

- |         |                               |
|---------|-------------------------------|
| 1       | <b>Edito</b>                  |
| 2       | <b>Hors-Classe</b>            |
| 3       | <b>Une année difficile</b>    |
| 4, 5    | <b>CAPD Mouvement</b>         |
| 6, 7, 8 | <b>Opération transparence</b> |

*Réjane JACQUOT*



# PASSAGE HORS-CLASSE 2015

*"Pour contenter les uns, on vide les poches des autres."*

*Vous en trouverez l'illustration départementale dans cet article.*

**TOUT CELA ASSORTI D'UN CAFOUILLAGE PEU DIGNE D'UN MINISTRE !**

**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

Voici les chiffres des promus au grade "Hors-Classe" en 2014 et 2015 qui permettent d'évaluer les effets des nouvelles mesures (points ZEP-REP, directeurs et conseillers pédagogiques) :

## 2014

63 promotions possibles (4% des promouvables)

### Rappel du barème :

(Echelon x 2) + NOTE + correctif éventuel + 1 pt ZEP éventuel

Le point direction était alors facultatif. A son instauration, les 3 organisations syndicales départementales (SNUipp, SE, SGEN) s'y étaient opposées et avaient contraint l'IA, lors de la CAPD du 26 mars 2010 à réviser le document préparatoire qui ne contenait que des directeurs accédant à la Hors-Classe.

On comprend mal que le SE-Unsa se réjouisse maintenant de l'application de ce point aux directeurs ou CPC qui, selon lui, "[permet à certains collègues d'accéder plus rapidement à la hors-classe](#)". Il oublie tout bonnement que cette mesure ralentit d'autres collègues...

- **Barème dernier promu** : 41,250

- **7** bénéficient d'1 point ZEP et ne sont pas directeurs (11,11%)

- **14** sont directeurs mais ne bénéficient d'aucun point (22,22%)

- **42** adjoints hors ZEP sont promus (66,66%). Tous sont au 11ème échelon.

## 2015

### CAPD du 28 avril

73 promotions possibles (4,5% des promouvables)

### Rappel du barème :

(Echelon x 2) + NOTE + correctif éventuel + 2 pts ZEP éventuels + 1 pt Directeur éventuel + 1 pt Conseiller pédagogique éventuel

**Barème du dernier promu** : 41,250

- **42 bénéficient de points supplémentaires soit 57,53% dont :**

- **11** cumulent 2 points ZEP et 1 point Direction (15,06%) dont 9 sont au 10ème échelon PE et 2 au 11ème

- **18** uniquement ZEP bénéficient de 2 points (24,65%) dont 11 au 10ème échelon PE et 7 au 11ème

- **13** Directeurs hors ZEP bénéficient d'1 point (17,80%) (sont tous au 11ème échelon PE)

- **31** adjoints hors ZEP sont promus (42,46%). Tous sont au 11ème échelon.

### BILAN

Malgré l'augmentation du taux de passage à la hors-classe de 4% à 4,5%, les adjoints hors ZEP sont moins nombreux à en bénéficier puisqu'ils sont 31 en 2015 alors qu'ils étaient 42 en 2014. Pour le SNUipp-FSU cette mesure est fortement teintée de duplicité. Les mesures incitatives, qu'elles concernent les directeurs, les CPC ou les collègues en ZEP et REP, ne doivent en aucun cas toucher les carrières des autres collègues.

**Mais**, le 11 mai 2015, le Ministère a demandé aux DASEN de revenir à la stricte écriture de la note de service n°2015-032 du 10 février 2015 qui prévoyait une valorisation à hauteur de 1 point seulement, du barème des enseignants exerçant en ZEP/RRS/RAR et ECLAIR. Le tableau d'avancement a donc dû être revu lors de la CAPD du 8 juin 2015.

### BILAN FINAL

**Barème du dernier promu est** : 41,000

- **34 promus bénéficient de points supplémentaires soit 49,31% dont :**

- **10** cumulent 1 point ZEP et 1 point Direction (13,69%) dont 8 sont au 10ème échelon PE et 2 au 11ème

- **7** uniquement ZEP bénéficient de 1 point (9,58%) sont tous au 11ème échelon PE

- **16** Directeurs hors ZEP bénéficient d'1 point (21,91%) dont 3 sont au 10ème échelon PE et 13 au 11ème échelon PE)

- **1** conseiller pédagogique bénéficie d'1 point au 10ème échelon

- **39** adjoints hors ZEP sont promus (53,42%). Tous sont au 11ème échelon.

**Le SNUipp-FSU estime que les mesures prises pour valoriser certaines fonctions ne doivent pas en pénaliser d'autres. Il demande qu'un contingent supplémentaire soit octroyé pour répondre à une véritable augmentation de passage à la hors-classe des collègues qui ne sont ni directeur, ni conseiller pédagogique, ni en éducation prioritaire.**

**Concernant la révision du tableau, le SNUipp-FSU estime qu'après une première annonce officielle aux intéressés, il convient de leur laisser l'octroi de l'accès à la hors-classe et d'augmenter le tableau de 12 places pour répondre aux nouveaux droits apparus.**

Finalement, après ce cafouillage, 12 collègues qui étaient promus ne le sont plus et 12 autres le sont. Mais le constat reste le même, malgré une légère correction. Puisqu'en 2014, les adjoints hors-ZEP étaient 66,66% à être promus contre 53,42% en 2015.

Encore une copie à revoir !!!

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or  
88000  
EPINAL**

**Crédit CME Mutuel**

**Enseignant**  
www.cme.creditmutuel.fr

**SAINT DIE**

**17 rue Colonel  
J. Pierre  
88100  
SAINT DIE**

**Tél : 0820 822 044** N° indigo : 0,12TTC/min

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs,  
Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0715 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : juin 2015

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL



# UNE ANNEE DIFFICILE

Cette année scolaire est mal vécue dans nombre d'écoles du département. Jamais le SNUipp-FSU n'a été autant sollicité : des élèves trop perturbateurs ingérables, le manque de place dans les établissements spécialisés, des ULIS et des CLIS en surcharge, des appels au secours de collègues, des maîtres E qui font les pompiers...

Les conséquences des mesures de carte scolaire annoncées vont ajouter de la difficulté alors que partout la recherche de stabilité et de sérénité est d'actualité.

## Les enseignants ont besoin de soutien et d'aide.

Si nombre de situations imposent une intervention d'urgence, les enseignants n'attendent toutefois pas de solutions simplistes qui consisteraient à éluder la complexité des êtres. Ils ne souhaitent pas jouer aux apprentis sorciers. Ils ont besoin de temps, de recul et de sérénité pour élaborer des solutions aux difficultés de leur métier, en s'appuyant sur la recherche. Ils ont besoin d'échanger avec leurs collègues pour éclairer et faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Or, la formation continue est à l'abandon. La Cour des comptes en dresse d'ailleurs un portrait alarmant : trois jours et demi par an de formation dans le primaire, soit

deux fois moins que dans les autres pays de l'OCDE. Le peu d'offre de formation continue est clairement montré du doigt. L'état de la formation continue en France est même surévalué puisque les 730 000 journées de formation pour le premier degré avancées par la Cour des comptes comptabilisent également les journées d'animations pédagogiques inscrites dans les obligations de service des enseignants.

## Formation peau de chagrin

La formation reste bien le grand mystère de la politique éducative actuelle : le ministère en parle beaucoup, les enseignants ne voient rien venir. Comment, dans n'importe quel métier aujourd'hui, oserait-on faire croire à une refondation sans formation continue ?



C'est pourtant le tour de passe-passe auquel nous assistons depuis plus de deux ans. Deux à trois heures d'animations pédagogiques par ci, un parcours m@gistère en ligne par-là, et hop, maintenant, nous voilà prêts pour changer l'école ! NON, la vraie refondation de l'école, ce doit être celle de la formation continue. C'est la ligne adoptée par tous les pays qui ont

réformé avec succès leur système éducatif. C'est cette voie que notre pays doit absolument emprunter au plus vite. Sinon, rien ne bougera et on demandera encore aux enseignants de tout porter sur leurs épaules et de se débrouiller tout seul avec le risque de créer du découragement. La formation continue, c'est ce qui permet aux enseignants de réactualiser leurs connaissances sur les apprentissages des élèves, de faire évoluer les pratiques professionnelles, de travailler autrement. Il y a urgence.

## Hors-classe

Concernant la hors-classe, on pourrait se féliciter du geste du ministère au profit des directeurs d'écoles et des conseillers pédagogiques si cette faveur n'était pas entièrement financée par les adjoints qui profitent bien peu de l'augmentation du taux d'accès.

## Liste d'aptitude

Et pour finir, les candidats instituteurs qui souhaitent rejoindre le corps des PE ne seront que 5 lauréats pour la liste d'aptitude... Les autres attendront encore une année, voire plusieurs. C'est faire bien peu de cas de ces collègues.

Le SNUipp-FSU le répète, l'Ecole aussi, mérite mieux que l'austérité. Ce sont les élèves qui finalement en subissent les effets.

**Alors dès à présent, rejoignez le SNUipp88-FSU pour l'année scolaire 2015-2016 !**

## Adhérer au SNUipp sur <http://88.snuipp.fr>

C'est investir dans l'énergie scolaire ! Pour la réussite de tous !

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp-FSU.

Pour 3 à 6 €/mois (après crédit d'impôts) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?

**Présents** : 9 IEN, l'IANA, l' IA, les services 1<sup>er</sup> degré, 4 SNUipp-FSU, 2 SGEN, 4 SE.

**Déclarations préalables :**

**SE** : remercie le personnel du pôle 1<sup>er</sup> degré, dénonce le flou qui règne autour de la prise en compte de la journée de prérentrée, demande un groupe de travail sur les priorités médicales, désaccord avec le décret professionnalisation des accompagnants handicap...

**SGEN** : remercie les personnels 1<sup>er</sup> degré, dénonce la non prise en compte du travail fourni par les enseignants avant la rentrée...

**SNUipp-FSU** : rythmes scolaires, considération des représentants syndicaux, des personnels, des conditions de travail, poste de coordination Enseignants Référents, qualité du travail avec le pôle 1<sup>er</sup> degré, barème et points de bonification qui ont disparu, AGS et congé parental... (Voir déclaration en ppage 3 ).

**IA-DASEN :  
PRE-RENTREE**

Une disposition académique sera définie.

**PRIORITES MEDICALES**

L'IA précise que les services étudient chaque situation avec humanité.

17 demandes, 11 accordées :

- 2 obtiennent leur premier vœu sans priorité
- 4 situations seront regardées avec une attention particulière à la seconde phase

*Le SNUipp-FSU estime que ces situations méritent plus de transparence dans le traitement avec les représentants des personnels et s'associe à la demande d'un groupe de travail.*

**ENSEIGNANTS REFERENTS**

L'IA précise que le poste de coordination doit être revu et que les conditions des ER ne sont pas catastro-

phiques. Le département serait plutôt bien doté. Il ne comprend pas bien ce qui soulève l'inquiétude des ER.(lire la déclaration du SNUipp-FSU)

**Le SNUipp-FSU** rappelle que les conditions de travail ont évoluées positivement, mais au prix fort pour certains des ER qui ont eu à souffrir de mauvais traitement. **Le SNUipp-FSU** refuse toute régression des conditions de travail.

*A noter que d'éventuelles régressions impacterait leur efficacité avec des conséquences sur l'ensemble des enseignants et en particulier sur les directeurs. Ces derniers ont d'ailleurs souligné l'importance des ER et de leur expertise lors de la constitution des dossiers MDPH, au cours du groupe de travail "Direction" qui a suivi cette CAPD.*

*En fin de CAPD, l'IA propose une audience immédiate au SNUipp-FSU sur cette question. Proposition que le SNUipp-FSU a acceptée.*

**PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES**

VAL D'AJOL : 13 candidats reçus, 10 avis favorables classés selon le barème

ST-DIE Vincent Aurioi : 8 reçus, 8 avis favorables classés selon le barème

**STAGIAIRES 2014/2015**

Concours ancienne formule : 6 stagiaires en classe à temps plein sur poste complet

Concours nouvelle formule : 21 stagiaires à ½ temps en classe (Lundi et mardi), ½ temps ESPE

**EREA**

L'EREA d'Epinal obtient 2 postes d'enseignants Educateurs supplémentaires en regard de l'évolution des effectifs. Seront attribués à la seconde phase du mouvement.

**EXAMEN DU DOCUMENT DU MOUVEMENT**

L'IA propose de modifier la méthode de traitement du document en aban-

donnant la lecture individuelle de toutes les affectations. Cette disposition lui semblant fastidieuse.

**Le SNUipp-FSU** a demandé la lecture totale, estimant que chaque collègue doit être nommé cité devant l'ensemble des représentants. Cette lecture permet en outre de découvrir des situations parfois erronées.

La suite donnera raison au SNUipp-FSU puisque des situations seront revues en séance.

**L'IA** sursoit à une nomination d'une collègue pour protéger préventivement la sérénité de l'école dans laquelle la collègue souhaitait revenir après des difficultés datant de plusieurs années.

Le SNUipp-FSU a défendu le droit à l'oubli. L'IA maintient sa position entraînant des modifications des prévisions d'affectation pouvant créer des difficultés notamment dans l'ASH...

**Statistiques du mouvement 2014**

**PARTICIPANTS** : 579 (En 2013: 650 participants)

**MUTES** : 190 (32.82 %)

**PARTICIPANTS RETROUVANT LEUR POSTE** : 250 (43.18 %)

**SANS POSTE** : 139 (24.01 %)

RANG DU VOEU	NOMBRE DE VOEUX SATISFAITS	POURCENTAGE PAR RAPPORT AU NOMBRE DE VOEUX SATISFAITS
1	87	45.79 %
2	19	10.00 %
3	17	8.95 %
4	6	3.16 %
5	8	4.21 %
DE 6 A 10	20	10.53 %
DE 11 A 15	8	4.21 %
DE 16 A 20	17	8.95 %
DE 21 A 25	4	2.11 %
DE 26 A 30	4	2.11 %

**CONGES FORMATION :**

L'IA précise qu'il y a 6 possibilités de départs et 12 candidatures. Il favorise la formation en lien avec la profession et à l'ancienneté de la demande.

**Les demandes retenues :**

4 premières demandes dont 3 pour 10 mois et une pour 9 mois  
1 seconde demande pour 10 mois  
1 troisième demande pour 10 mois

**Les demandes non retenues :**

1 collègue favorise sa prise de fonction de directeur  
3 premières demandes sont différées  
1 demande n'est pas compatible avec le remplacement du collègue  
1 demande de 3 mois est écartée parce qu'elle obère une autre possibilité.

**Questions diverses :**

**SNUipp-FSU**

**1 - ACCOMPAGNANTS DES ELEVES HANDICAPES** Le SNUipp interroge sur l'urgence de décisions de renouvellement des personnels en CUI-CAE et rappelle sa demande de gestion des AVSco par la DSDEN.

**Le Secrétaire Général** explique que des liens existent en permanence avec la direction du travail et pôle emploi. Toutefois aucune information n'est arrivée sur les renouvellements. Mais un arrêté du préfet de région pourrait être pris courant juin et non plus en juillet comme c'était le cas jusqu'alors.

Si le SNUipp-FSU se félicite de faire bouger un peu les choses, il regrette la persistance de cette précarité irrespectueuse des salariés et de l'Ecole. Il dénonce de plus qu'on explique à ces personnels qu'il y a nécessité de "faire tourner le stock" à propos des emplois aidés !!!

**2 - EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR et PE STAGIAIRES** Le SNUipp souhaite un point sur les effectifs prévus et sur les conditions d'accueil, d'enseignement et de formation

Concernant les emplois d'avenir professeur, aucune enveloppe n'est encore déterminée. Pour les stagiaires, voir les chiffres plus haut. Il y aura un temps commun d'accueil fin août. Les 6 du concours ancienne formule seront "peut-être" regroupés dans l'année et seront suivis par les équipes de circonscription. Pour les 21 autres stagiaires, la préparation à la prise en main de la classe est à construire.

**3 - TEMPS PARTIELS** Le SNUipp souhaite un état des demandes et des autorisations

L'IA fait état de 292 demandes de temps partiels. Dont 177 pour 2 demi-journées et 85 pour 4 ou 5 demi-journées dégagees. Pour

l'instant, aucune autorisation n'a été officialisée. Elles seront communiquées avant la seconde phase du mouvement.

**4 - INEAT-EXEAT** Le SNUipp souhaite connaître l'avancement du dossier (demandes exprimées, relations avec l'académie, position sur les inéat)

**Demandes d'ineat :**

5 du 54, 2 du 55, 7 du 57, 18 d'autres départements

**Demandes d'exeat :**

1 vers le 54, 12 vers d'autres départements

La situation du département devrait permettre plus de souplesse dans la gestion du dossier.

L'IA se dit prêt à accueillir, notamment des maîtres G...

Pour le SNUipp-FSU, la situation de tous les personnels doit être regardée.

**5 - FORMATION CONTINUE** Le SNUipp rappelle sa demande de bilan des actions de formation continue et la promesse d'une réunion du Conseil de Formation

**Le SNUipp-FSU** a insisté sur le fait qu'aucune donnée n'est disponible et qu'aucun bilan n'a été effectué depuis plusieurs années.

L'IA répond que ce ne sera pas possible en juin. Il renvoie fin septembre début octobre.

**SNUipp88-FSU**  
**BAREMES DES COLLEGUES**  
**RESTES SANS AFFECTATION A L'ISSUE DE LA**  
**PREMIERE PHASE DU MOUVEMENT 2015**

1	43,333		8,333		3,333
	30,481		8,333		3,317
	24,333		8,333		2,333
	24,192		8,333		2,333
	22,333		8,325		2,329
	16,333		8,292		2,253
	14,333		7,983		1,333
	13,072		7,917		1,333
	12,333		7,903		1,332
10	12,333	60	7,833	110	1,323
	11,833		7,833		1,321
	11,333		7,833		1,32
	11,333		7,808		1,316
	11,333		7,333		1,315
	11,333		7,333		1,306
	11,333		7,333		1,304
	11,333		7,333		1,302
	11,333		7,333		1,297
	11,328		7,328		1,281
20	11,311	70	7,294	120	1,263
	10,833		6,333		1,262
	10,333		6,333		1,256
	10,333		6,333		1,243
	10,333		6,333		1,24
	10,333		6,333		1,238
	10,333		6,333		1,219
	10,333		6,333		1,186
	10,333		6,333		
	10,333		6,333		
30	10,333	80	6,333		
	10,333		6,331		
	10,333		6,294		
	9,922		6,294		
	9,85		5,764		
	9,833		5,333		
	9,833		5,333		
	9,708		5,333		
	9,614		5,333		
	9,333		5,333		
40	9,333	90	5,333		
	9,333		5,333		
	9,333		5,333		
	9,333		5,325		
	9,328		4,833		
	8,919		4,333		
	8,569		4,333		
	8,336		4,333		
	8,333		4,25		
	8,333		4,144		
50	8,333	100	3,333		

# SNUipp88-FSU

## MOUVEMENT 2015

### OPERATION

### TRANSPARENCE

Comme chaque année, le SNUipp88-FSU vous permet de vérifier si vos droits sont respectés. C'est l'engagement de transparence et de confidentialité qui conditionne le choix de publication des barèmes. La publication des noms n'a pas d'intérêt syndical et risque de mettre en difficulté certains collègues qui ne souhaitent pas faire connaître leur mutation.

En informant systématiquement le SNUipp-FSU de vos interrogations sur l'application des mesures techniques et règles départementales, vous faciliterez le travail des représentants des personnels.

**Si vous êtes sans affectation, faites parvenir au SNUipp88-FSU votre fiche de vœux géographiques et tout renseignement utile concernant votre situation.**

**2ème phase du mouvement :**  
**MARDI 30 JUIN & VENDREDI 3 JUILLET 2015**

#### UTILISATION DU TABLEAU (pages suivantes)

A l'aide des priorités ci-dessous, de votre barème et de la liste de vos vœux, vous pouvez vérifier si vos droits sont respectés. En cas d'anomalie, contactez le SNUipp-FSU !

- 5 - priorité administrative
- 9 - bénéficie d'un maintien sur le poste suite à inscription sur liste d'aptitude (après avoir fait fonction)
- 15- maintien administratif
- 21 à 29 - classement sur postes spécifiques
- 31 - possède les diplômes requis par le poste (CAPASH dans la bonne option...)  
ou l'inscription sur liste d'aptitude (direction),
- 32 - CAPASH dans une autre option
- 33 - En cours de formation CAPASH
- 49 - maintien sur poste particulier sans le titre (ASH,...),
- 50 - ne possède pas le diplôme requis ou l'inscription sur liste d'aptitude,
- 60 - nomination administrative
- 61 - poste ne nécessitant pas de titre

### Postes vacants après la CAPD du 08/06/2015

**Adjoint Primaire 2 postes**  
*Saint-Dié, élém Clémencet-Darmois*  
*Liffol le Grand, élém L'Orme*

**Adjoint Spécialisé 1 poste**  
*Senones, La Combe*

**Directions : 4 postes**  
*Hennezel Centre 1 classe*  
*Mattaincourt 5 classes*  
*Remoncourt 3 classes*  
*Vincey Centre 3 classes*

**Maitre sup : 1 poste**  
*Rambervillers, Void Régnier*

**Psychologue : 1 poste**  
*Saint-Dié Vincent Auriol*

**Z.I.L. : 2 postes**  
*Neufchâteau, Marcel Pagnol*  
*Rambervillers, Jules Ferry*

**B.Z. 4 postes**  
*Lamarche, Camille Picard primaire*  
*Liffol-le-Grand, maternelle*  
*Neufchâteau, Louise Michel maternelle*  
*Vittel, Le Haut de Fol élémentaire*

**Autre poste remplaçant TRS 1 poste**  
*Neufchâteau Ien*

**Coordonnateur 2 postes**  
*Epinal Collège Saint Exupéry, rep*  
*Le Val d'Ajol, IME La Feuillée, cpue*

VILLE	ECOLE	POSTE	BAREME	NOMIN.	PRIO	EPINAL	IEN BRUYERES	TIT SECTEU	4,333	TD	061
ANOULD	DE LA HARDALLE	ADJ ELM	22,831	TD	061	EPINAL	IEN BRUYERES	TIT SECTEU	3,333	TD	061
ANOULD	LE SOUCHE	BD	15,069	TD	061	EPINAL	IEN BRUYERES	TIT SECTEU	5,333	TD	061
ANOULD	LES ADELYS	ADJ MAT	21,333	TD	061	EPINAL	IEN GOLBEY	CP LANGUES	15,833	TD	61
ARCHES	JEAN HAEDRICH	ADJ ELM	17,333	TD	061	EPINAL	IEN REMIREMONT	CPAIEN	19,5	TD	021
ARCHES	JEAN HAEDRICH	DIR ELM	31	TD	031	EPINAL	IEN REMIREMONT	TIT SECTEU	13,358	TD	061
ARCHETTES	DU CENTRE	ADJ ELM	21,889	TD	061	EPINAL	IEN REMIREMONT	TIT SECTEU	20,333	TD	061
AUMONTZEY	RPI	DIR MAT CU	13,353	TD	061	EPINAL	JEAN MACE	ADJ ELM	21,333	TD	061
BASSE SUR LE RUPT		ADJ MAT	24,811	TD	061	EPINAL	JEAN MACE	BD	31,331	TD	061
BAZOILLES SUR MEUSE		ADJ MAT	35,856	TD	61	EPINAL	LA LOGE BLANCHE	BD	13,833	TD	061
BELMONT SUR BUTTANT	RPI	DIR ELE CU	11,814	TD	061	EPINAL	LOUIS PERGAUD	ADJ MAT	37,25	TD	061
BIFFONTAINE	RPI	DIR ELM	7,983	TD	031	EPINAL	LOUIS PERGAUD	DIR MAT	11,833	TD	009
BRUYERES	CLG BRUYERES	UPI	2,333	TD	033	EPINAL	MATERNELLE GUILGOT	ADJ MAT	27,5	TD	061
BRUYERES	JULES FERRY	ZIL	9,989	TD	061	EPINAL	MATERNELLE GUILGOT	ADJ MAT	30,256	TD	061
CELLES SUR PLAINE		ADJ ELM	18,847	TD	061	EPINAL	PRISON MAISON D'ARRET	ADJ.ETA.SP	36,183	TD	031
CHANTRAINE	JULIA COLIN	ADJ MAT	25,703	TD	061	EPINAL	PRISON MAISON D'ARRET	ADJ.ETA.SP	14,333	TD	031
CHANTRAINE		DIR ELM	16,917	TD	031	EPINAL	SAINT LAURENT	ADJ MAT	21,183	TD	061
CHARMES	DU BOUT DU PONT	ADJ MAT	25,333	TD	061	EPINAL	VICTOR HUGO	DIR ELM	21,756	TD	031
CHARMES	DU BOUT DU PONT	ADJ MAT	13,319	TD	061	EPINAL	ACADEMIQUE DES VOSGES	CP LANGUES	29,322	TD	31
CHATEL SUR MOSELLE	IME	CLIS D	8,325	TD	031	ESLEY	RPI	DIR ELE CU	19,853	TD	061
CHATENOIS	JEAN VIROT	ZIL	15,167	TD	061	FONTELOY LE CHATEAU	J. POIROT	ADJ.ETA.SP	6,333	TP	050
CHENIMENIL	GROUPE SCOLAIRE	DIR ELM	13,372	TD	031	FONTELOY LE CHATEAU	J. POIROT	ADJ.ETA.SP	8,333	TP	049
CORNIMONT	1.2.3 SOLEIL	ADJ MAT	21,333	TD	061	FONTELOY LE CHATEAU	J. POIROT	ADJ.ETA.SP	16,333	TP	050
CORNIMONT	DU CENTRE	BD	13,828	TD	061	FONTELOY LE CHATEAU	J. POIROT	DIR SPE.	15,333	TD	31
CORNIMONT	DU CENTRE	ZIL	18,867	TD	061	FRAIZE	JULES FERRY	ADJ ELM	31,869	TD	061
DARNEY	GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	DIR ELM	6,847	TD	009	FRESSE SUR MOSELLE	DES PETITS ERUDITS	BD	26,161	TD	061
DARNEY	INSTITUT DE FORMATION PROFE	ADJ.ETA.SP	11,833	TP	050	GERARDMER	IEN GERARDMER	TIT SECTEU	2,333	TD	061
DARNIEULLES		ADJ ELM	20,333	TD	061	GERARDMER	IEN GERARDMER	TIT SECTEU	5,333	TD	061
DINOZE	LOUIS POIROT	ADJ MAT	16,833	TD	061	GERARDMER	JEAN MACE	ADJ MAT	31,222	TD	61
DOMPAIRE		ADJ ELM	24,317	TD	061	GERARDMER	JEAN MACE	BD STAGES	15,333	TD	061
ELOYES	LES TILLEULS	ADJ ELM	20,333	TD	61	GERARDMER	MARIE CURIE	BD	33,264	TD	061
EPINAL	AMBRAIL	ADJ ELM	29,278	TD	61	GIRECOURT SUR DURBION	RPI	BD	7,333	TD	061
EPINAL	AMBRAIL	ADJ ELM	7,333	TD	005	GIRONCOURT SUR VRAINE		ADJ ELM	14,333	TD	005
EPINAL	CHAMPBEAUVERT	ADJ ELM	27,181	TD	061	GOLBEY	DU CENTRE	ADJ ELM	16,333	TD	061
EPINAL	CHAMPBEAUVERT	ADJ MAT	22,222	TD	061	GOLBEY	DU CENTRE	ADJ MAT	14,833	TD	061
EPINAL	CHAMPBEAUVERT	ZIL	18,667	TD	061	GOLBEY	DU CENTRE	BD	13,333	TD	061
EPINAL	CMPP	DIR SPE.	26,297	TD	031	GOLBEY CEDEX	LOUIS ARMAND	UPI	23,578	TD	031
EPINAL	DU 149EME RI	ADJ ELM	22,333	TD	061	GRANDVILLERS		ADJ ELM	23,333	TD	061
EPINAL	DU 149EME RI	ADJ ELM	27,978	TD	061	HADOL	DU CENTRE	ADJ ELM	9,333	TD	005
EPINAL	ETABL REGIONAL ENSEIGN ADAP	EDUC	29,75	TD	031	HAREVILLE		BD	1,333	TD	061
EPINAL	EUGENE ROSSIGNOL	ADJ MAT	32,317	TD	61	HOUECOURT		DIR ELM	7,333	TP	050
EPINAL	GASTON RIMEY	ADJ ELM	15,333	TD	061	HOUSERAS		DIR ELM	6,833	TD	031
EPINAL	IEN ASH	REFERENT	10,292	TD	031	HYMONT		ADJ MAT	26,353	TD	061
EPINAL	IEN ASH	REFERENT	14,333	TD	021	HYMONT		DIR ELM	21,833	TD	015
EPINAL	IEN BRUYERES	CPAIEN	27,75	TD	022	LA BRESSE	DU CENTRE	ADJ ELM	35,467	TD	061

